



ENSEMBLE

POUR UNE RÉUNION SOCIALE ET SOLIDAIRE

LA LETTRE MENSUELLE DE LA
CHAMBRE RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE DE LA RÉUNION

Edito

L'ONU a proclamé 2012 Année internationale des coopératives. (résolution A/RES/64/136, adoptée le 18 décembre 2009). Elle reconnaît que le modèle d'entreprise coopératif est un facteur majeur dans la réalisation du développement économique et social et invite gouvernements, institutions internationales, les coopératives et les autres intervenants à soutenir le développement et la croissance des coopératives du monde entier.

L'ONU a annoncé le thème de l'Année internationale des coopératives (2012): "Les coopératives, des entreprises pour un monde meilleur

Source: www.onu.fr

MICRO FORUM DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE A TROIS BASSINS

Le 31 janvier de cette année, la Ministre de s solidarités et de la cohésion sociale, Roselyne BACHELOT, s'est rendue à Trois bassins pour faire le bilan du Contrat d'Objectifs signé il y a un an avec l'Etat, la Région et la CRES. Cette matinée s'est articulée autour de deux temps forts.

Les espaces entreprises solidaires



Madame Roselyne BACHELOT Narquin devant le stand du projet de coopérative DGE.

Le premier temps fort était une visite de six entreprises solidaires. Les entreprises présentées étaient : la Fédération Réunionnaise des Coopératives Agricoles (FRCA), la Coopérative d'Activités Economiques Dynamiques Services, la Société Coopérative Ouvrière de Production (SCOPAD), la SCIC Run enfance, DGE ainsi que les groupements d'employeurs GEDEMA et GEDEMELS.



Monsieur Gérard LEBON, Président des groupements d'employeurs Gedema qui explique à la Ministre sa démarche pour mettre en œuvre son projet.

Les entreprises de l'ESS ont pu mettre en exergue, durant une dizaine de minutes, l'origine de leurs projets, les valeurs qui les animent, leurs activités, les difficultés ainsi que les solutions pour surmonter ces pro-

blèmes.

La table ronde



De gauche à droite: M. Jean Francois DUTERTRE, Directeur de la DIECCTE, M. Michel LALANDE, Préfet de la Réunion; Mme Roselyne BACHELOT, Ministre des solidarités et de la cohésion sociale, Mme Valérie BENARD, Vice-présidente à la Région; Mme Corinne PAYET, Déléguée à l'économie sociale et solidaire, Mme Colette CADERBY, Déléguée à la vie associative et M. Jerry FESTIN, Conseiller technique

Madame Valérie BENARD, 6ème vice présidente de la Région Réunion a ouvert la séance et présidé cette table ronde. Elle a rappelé l'engagement de la Région Réunion pour l'Economie Sociale et Solidaire à travers le contrat d'objectifs signé il y a un an avec l'Etat et la CRES. Cet engagement se traduit également par la présentation du 28 novembre de leur futur cadre d'intervention en matière d'ESS. Monsieur Frédéric ANNETTE, Directeur de la CRES, a établi le bilan du Forum de l'entrepreneuriat solidaire en relevant un bilan quantitatif positif à travers la forte mobilisation ainsi que le bilan qualitatif notamment l'apprentissage et la connaissance des finances solidaires par les acteurs, porteurs de projet et le grand public ainsi que la création de passerelles et de partenariats futurs avec le réseau national. Monsieur David PIGASSE, Directeur de France active, a apporté un éclairage sur la finance solidaire et l'état des projets au niveau local. La Ministre de la Cohésion sociale a clôturé la séance en rappelant des axes forts. Elle a rappelé l'enveloppe de 100 millions d'euros dédié à un fonds consacré à l'entrepreneuriat social et solidaire. Le dispositif Jeun'ess a été développé. Ce dispositif a plusieurs ambitions notamment de promouvoir l'ESS auprès des jeunes pour leur donner envie de s'y investir; de valoriser et soutenir les initiatives d'ESS portées par les jeunes et de favoriser leurs intégrations dans les entreprises de l'ESS. Enfin, il a été annoncé un projet de loi cadre pour relancer et faciliter la reconnaissance de l'Economie Sociale et Solidaire.

**MERCI DE FAIRE VIVRE
CETTE LETTRE ET DE
NOUS PROPOSER DES
ARTICLES**



02.62.21.50.60



LE COIN DU NET EN S@VOIR +

<http://www.tessolidaire.com>

Un site dédié aux acteurs de l'économie sociale et solidaire. Retrouvez y des actualités, des lettres d'informations ainsi que les alertes juridiques et les concours ouverts dans la filière médico sociale.

<http://www.ressources-solidaires.org>

Ressources Solidaires vise à répondre aux besoins de toutes les parties prenantes de l'emploi dans l'ESS : les candidats, les employeurs, les acteurs de l'économie sociale et de l'emploi, les collectivités locales et les organisations nationales.

CHAMBRE RÉGIONALE
DE
L'ÉCONOMIE SOCIALE
DE
LA RÉUNION

PUBLICATION
JANVIER/FEV 2012

C/O MAISON DE
L'ÉCONOMIE SOCIALE
14, BOULEVARD
D'ORET
BP 340
97467 SAINT-
DENIS CEDEX

TÉLÉPHONE
02 62 21 50 60

Avec la participation de :



Cette lettre d'information est cofinancée par l'Union Européenne. L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds Social Européen.

L'âge minimum pour créer et diriger une association fixé à 16 ans

Jusqu'alors muette sur l'âge minimum requis pour pouvoir fonder et diriger une association, la loi 1901 vient d'être modifiée pour clarifier ce point, conformément aux conclusions de la dernière conférence nationale de la vie associative (décembre 2009).

Un nouvel article 2 bis entré en vigueur le 30 juillet 2011 précise désormais : « Les mineurs de seize ans révolus peuvent librement constituer une association. Sous réserve d'un accord écrit préalable de leur représentant légal, ils peuvent accomplir tous les actes utiles à son administration, à l'exception des actes de disposition. »

En d'autres termes, outre les personnes majeures, ne peuvent participer à la création et à la direction d'une association que les jeunes âgés de 16 ou 17 ans explicitement autorisés par leurs parents ou tuteurs. De plus, lorsqu'existe un patrimoine à gérer dans l'association, au moins un des dirigeants doit avoir plus de 18 ans pour pouvoir le constituer, le modifier ou le transmettre.

Source: <http://www.service-public.fr>



LES TABLES DE CANA: ENTRE ENGAGEMENT ET CONVICTION

En 1985, Franck Chaigneau, ingénieur en informatique et prêtre jésuite, crée l'association La Table de Cana. En discutant avec des personnes sans domicile fixe, il se rend compte que beaucoup désirent travailler, mais de façon épisodique. Il décide de créer une activité de traiteur, La Table de Cana, visant à organiser des buffets et des cocktails pour des structures publiques ou privées.

Une activité économique...

L'association La Table de Cana s'adapte progressivement aux demandes de régularité et de formation des personnes qui commencent ou recommencent à travailler. C'est pourquoi, en 1987, pour des raisons économiques, une SARL du même nom est créée avec la majorité du capital détenu par une association.

En 1990, l'association se constitue sous forme de SCIC - Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif -, La Table de Cana est agréée entreprise d'insertion. Sa mission est ainsi clairement définie : proposer un service marchand dans le secteur concurrentiel, en formant et faisant travailler des personnes éloignées de l'emploi.



Les tables de Cana bénéficient en contrepartie d'une aide financière de l'Etat pour compenser les surcoûts engendrés : faible productivité, sur-encadrement, coûts de formation, turnover important. Aujourd'hui, La Table de Cana est une marque reconnue

dans la restauration, d'abord dans le métier de traiteur et organisateur de réceptions, mais aussi dans la restauration publique et collective. C'est le premier réseau d'insertion dans ce secteur.



...au service du social

La Table de Cana a un objectif de développement solidaire en proposant à des publics en difficulté une formation et une expérience professionnelle des métiers de la restauration, en les initiant aux pratiques environnementales. En tant qu'entreprise d'insertion, l'homme est au centre de ses activités. Les salariés sont embauchés en contrat à durée déterminée d'insertion, sur une durée de 24 mois maximum. Pour mener à bien sa mission d'insertion et permettre un retour vers l'emploi dans les conditions ordinaires du marché du travail, La Table de Cana propose des modalités spécifiques d'encadrement et d'accompagnement des salariés tout au long du parcours. En vingt ans d'activité, les tables de cana ont permis de créer plus une centaine d'emplois d'insertion en France sur des activités de restauration et traiteur haut de gamme. Aussi, au moins la moitié d'entre eux a retrouvé le chemin de l'emploi de façon pérenne.

Les tables de Cana étaient présentes au Forum de l'entreprenariat solidaire du 30 novembre 2011 organisé par la CRES. Des contacts ont été établis pour des partenariats éventuels.

Contact : Monsieur Gilles SOLIS
Gérant des Tables de Cana Montpellier
Tél : 04 67 60 45 81
replc.restauration@free.fr